



## BULLETIN D'INFORMATION ETIAGE N°4

**Bassin Ellé - Isole - Laïta**

**27 septembre 2010**



### Points importants à retenir

Pour le mois d'août, les températures n'ont pas été particulièrement élevées et la pluviométrie a été proche de la normale sur le bassin EIL.

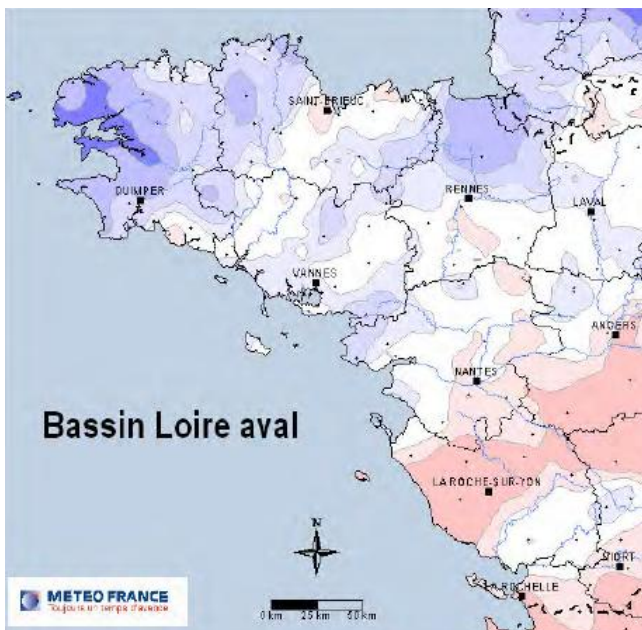
Quelques épisodes pluvieux ont eu lieu au cours du mois de septembre, avec des cumuls de 24,9 mm à Riec sur Belon et de 26 mm à Trégunc sur la période du 1/09 au 21/09.

Plusieurs perturbations successives ont entraîné de courtes séquences de remontée des débits, sans effets durables (reprise du tarissement rapide après l'arrêt des précipitations), mais qui au final ont permis une certaine stabilité des débits au cours des mois d'août et septembre.

Les débits de l'Inam et de l'Ellé au Faouët sont régulièrement au dessous du dixième du module (proche du vingtième pour l'Ellé). L'Ellé à Arzano et l'Isole à Quimperlé sont moins touchées.

Plusieurs captages semblent s'essouffler : celui de Mellac a été arrêté, entraînant un prélèvement supplémentaire sur l'Isole et l'Ellé.

### Informations concernant la Météo (source Météo France)



Rapport aux normales des précipitations  
(août 2010)



Rapport aux normales des précipitations  
(du 1<sup>er</sup> juin au 30 août 2010)

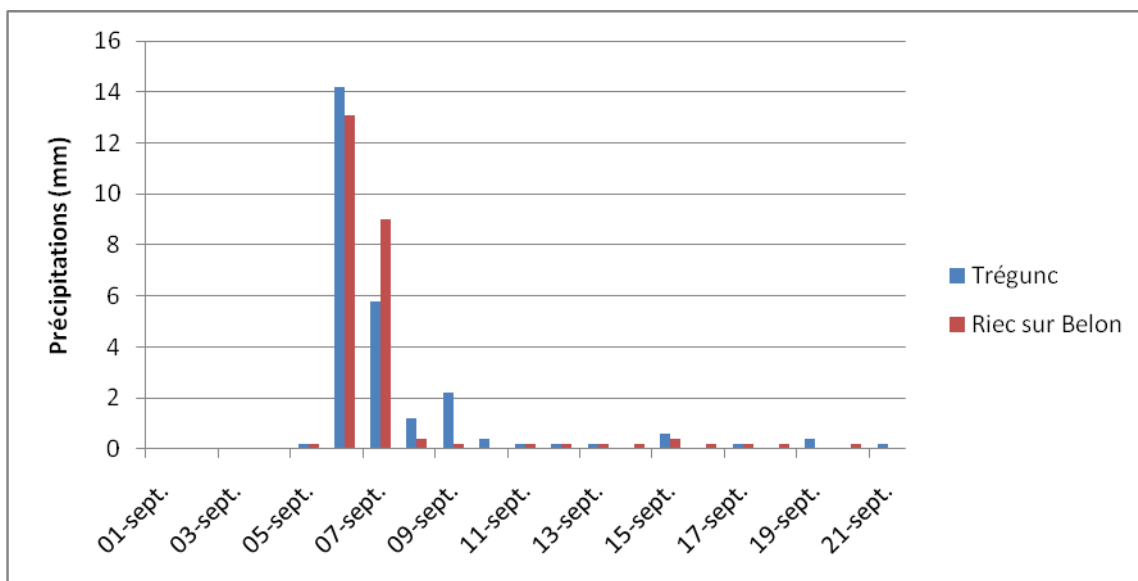


**Tendance générale :** Le cumul des précipitations estivales (juin, juillet, août) confirme le déficit touchant particulièrement la moitié ouest et nord-ouest du bassin Loire-Bretagne, excepté l'extrémité ouest du Finistère. Le bilan des précipitations cumulées depuis septembre 2009 révèle une pluviométrie globalement normale.

Pour le mois d'août, les températures n'ont pas été particulièrement élevées et la pluviométrie a été proche de la normale sur le bassin EIL. Si la deuxième décade a été sèche (25% des normales), la troisième décade a été beaucoup plus arrosée (150% des normales notamment sur l'amont du bassin).

Au cours du mois de septembre, sur la période du 1/09 au 21/09 :

- sur la station de Trégunc : le cumul est de 26 mm. En comparant les mêmes périodes depuis 2004, cette valeur correspond à la deuxième période la plus pluvieuse après 2008.
- sur la station de Riec sur Belon : le cumul est de 24,9 mm. En comparant les mêmes périodes depuis 2004, cette valeur correspond à la quatrième période la plus pluvieuse.



Précipitations à Trégunc et Riec sur Belon sur la période du 1/09 au 21/09

Perspectives (bulletin de situation hydrologique du 9 septembre – DREAL du Bassin Loire-Bretagne) : les prévisions saisonnières de Météo-France ne dégagent plus de tendance particulière pour les trois mois à venir, que ce soit pour les températures ou pour les précipitations. La vigilance reste donc de mise au regard de l'éventualité d'une prolongation automnale de l'étiage.

#### **Les ressources souterraines** (source BRGM)

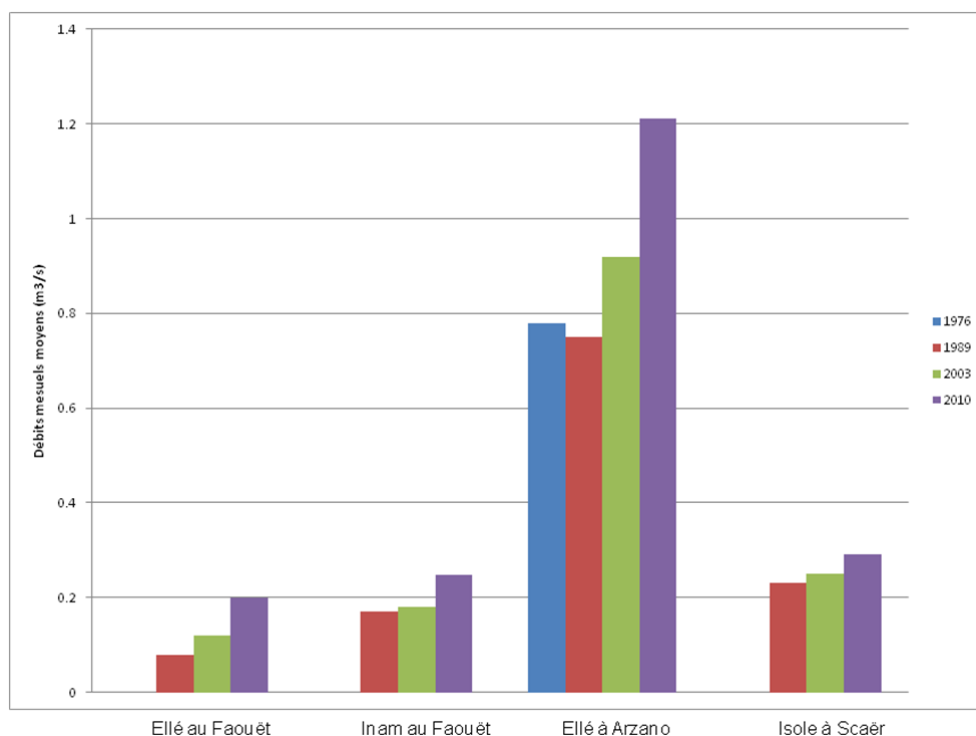
Sur cette année hydrologique quasi-normale, les pluies efficaces ont rechargé les aquifères de façon saccadée. Les pluies des derniers mois ont provoqué des pluies efficaces qui ont atténué temporairement la baisse estivale des nappes qui se poursuit. L'état de remplissage actuel des réserves souterraines est surtout inférieur aux moyennes saisonnières.

#### **Les ressources superficielles** (source DREAL – banque Hydro & traitement SMEIL)

##### Tendance générale :

La situation hydrologique a été déficitaire au cours du mois d'août, et globalement les débits ont continué à baisser, bien que la dynamique de tarissement qui était à l'œuvre depuis le printemps est sensiblement freinée par des conditions météorologiques plus humides, plus couvertes et plus fraîches que les mois de juin et juillet. Plusieurs perturbations successives ont entraîné de courtes séquences de remontée des débits, sans effets durables (reprise du tarissement rapide après l'arrêt des précipitations), mais qui au final ont permis une certaine stabilité des débits au cours du mois d'août : fin août, les débits étaient peu différents de ce qu'ils étaient fin juillet (Voir les graphiques ci-après).

Sur le bassin EIL, le débit moyen mensuel pour le mois d'août, tout comme les débits minima, ont des valeurs comprises entre quinquennales et décennales sèches. Le mois d'août a apporté une certaine détente de la situation notée les mois précédents.



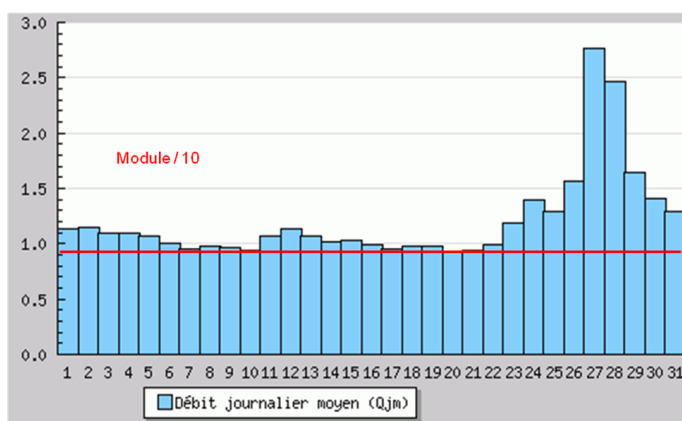
Comparaison des débits moyens mensuels du mois d'août (en m<sup>3</sup>/s)

### Les débits aux principaux points du bassin

#### 1. L'Ellé à Arzano (Pont Ty Nadan) :

Au cours du mois d'août, les débits se sont stabilisés, avec des effets très bénéfiques (mais courts) des pluies de la dernière semaine. Le dixième du module a été franchi à une reprise (le 20/08) et le DOE (fixé à 1 m<sup>3</sup>/s) a été franchi à 11 reprises. Le 2 septembre, dernière donnée disponible, le débit avait une valeur de 1,11 m<sup>3</sup>/s.

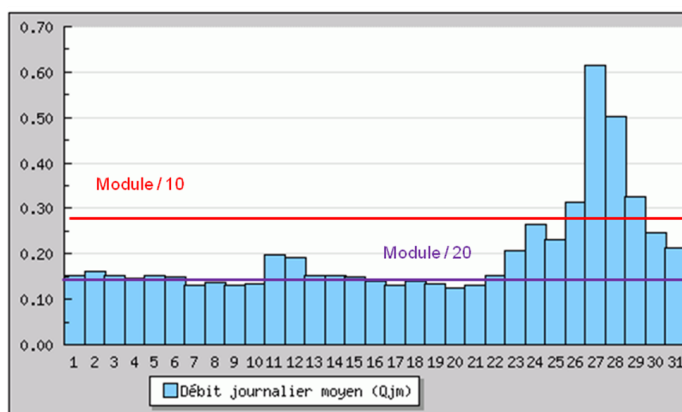
Débit journalier en m<sup>3</sup>/s en août 2010



#### 2. L'Ellé au Faouët (Grand pont)

Au cours du mois d'août, le dixième du module a été franchi à 27 reprises et le vingtième du module à 8 reprises. Les pluies de fin août n'ont permis un « répit » que de 4 jours au dessus du dixième du module. Le 2 septembre, dernière donnée disponible, le débit avait une valeur de 0,163 m<sup>3</sup>/s.

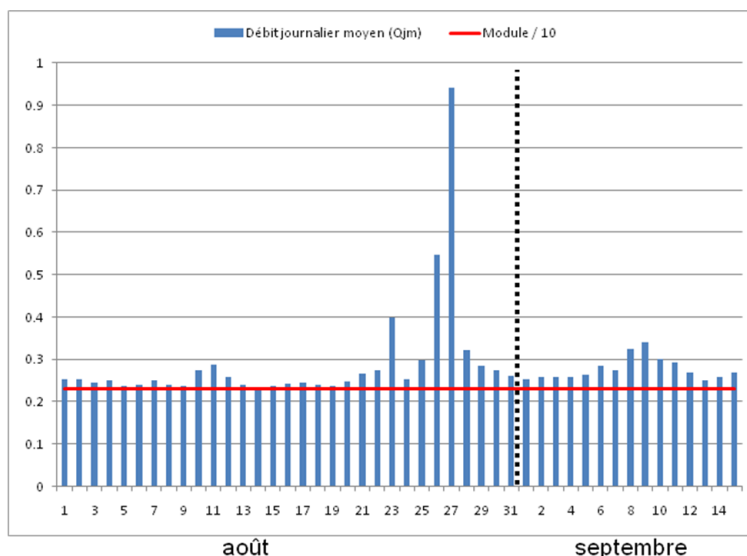
Débit journalier en m<sup>3</sup>/s en août 2010



### 3. L'Isole à Scaër (Stang Boudilin)

Les débits ont longtemps flirtés avec le dixième du module au cours du mois d'août, sans jamais passé au dessous. Au 15 septembre, le débit était de  $0,268 \text{ m}^3/\text{s}$  (dixième du module =  $0,23 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

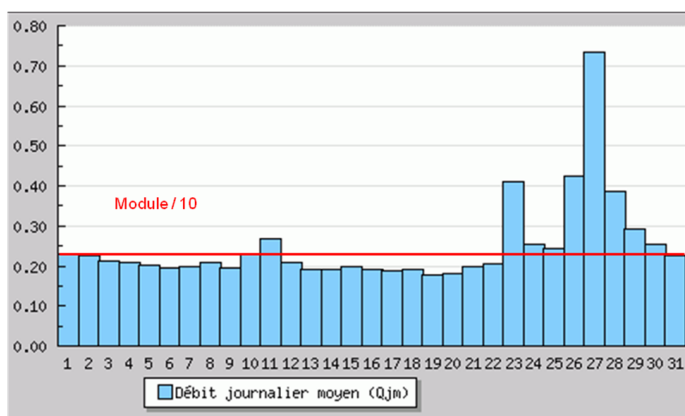
*Débit journalier en  $\text{m}^3/\text{s}$  en août et septembre 2010*



### 4. L'Inam au Faouet (Pont Priant)

Le dixième du module a été franchi à 20 reprises au cours du mois d'août. Là aussi les pluies ont entraîné une amélioration (à partir du 26/08), mais de courte durée (5 jours au dessus du dixième du module). Le 2 septembre, dernière donnée disponible, le débit avait une valeur de  $0,203 \text{ m}^3/\text{s}$ .

*Débit journalier en  $\text{m}^3/\text{s}$  en août 2010*



#### **Observations des cours d'eau et des têtes de bassin versant au 19 août (source ONEMA)**

La situation hydrologique a été limitante pour le déroulement des migrations sur les cours d'eau du sud de la Bretagne, notamment pour le saumon, dans le Morbihan et le sud du Finistère ; En outre, la réduction des surfaces mouillées au niveau des radiers a été défavorable à la production salmonicole de ces cours d'eau.

#### **Les besoins et prévisions des consommations (source Producteurs et Distributeurs d'eau)**

Sur le Finistère : -Compte tenu du niveau d'alerte atteint par le captage de Ty-Bodel à Mellac et de sa non réalimentation, le SIAEP de MELLAC a décidé d'arrêter l'exploitation de ce captage pour une durée de quelques jours. La totalité des besoins du syndicat est donc importée du Zabrenn (Isole et Ellé).

Sur le Morbihan : le pompage sur les 2 carrières de Gourin, mis en route le 23 août, est toujours actif. Il y a eu environ  $80\,000 \text{ m}^3$  de déstockés de la carrière Le Gallic et la carrière Barazer est quasi-pleine. Concernant les consommations, l'usine met actuellement en distribution environ  $8\,000 \text{ m}^3$  par semaine.

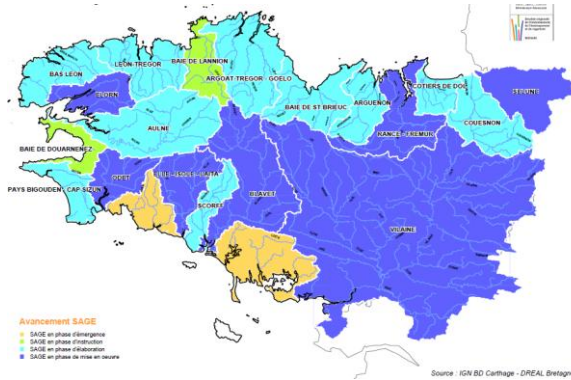
#### **Arrêtés de restrictions dans le 29 et le 56**

- Finistère : L'arrêté préfectoral pris le 13 août 2010, est toujours en vigueur. Il s'applique jusqu'au 31 octobre et pourra être prolongé ou renforcé ultérieurement si les conditions l'exigent pour la sécurité de l'alimentation en eau. [http://www.finistere.pref.gouv.fr/J-Actu/arretes/arrete\\_eau.pdf](http://www.finistere.pref.gouv.fr/J-Actu/arretes/arrete_eau.pdf)

- Morbihan : Un arrêté préfectoral modificatif a été pris le 07 septembre 2010, à l'issue de la réunion du comité sécheresse du 27 août. Il concerne la limitation ou la suspension des prélèvements d'eau sur le Morbihan et sur les zones hydrographiques de la Vilaine, de l'Ellé et leurs affluents.

Il modifie l'arrêté du 5 août, essentiellement pour l'irrigation de légumes en maraîchage et cultures spéciales, tout comme l'irrigation de légumes industries à partir de plans d'eau autorisés. [http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/informations\\_et\\_comm1999/actualites/etat\\_de\\_vigilance\\_se/view](http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/informations_et_comm1999/actualites/etat_de_vigilance_se/view)

## Annexe



Le SAGE EIL a été approuvé le 10 juillet 2009. Le périmètre du SAGE, principalement sur 2 départements (29 et 56), couvre un territoire de 900 km<sup>2</sup> avec 38 communes totalement ou en partie sur le bassin versant.

La prescription E1-13, liée à l'enjeu « gestion quantitative de la ressource en eau » prévoit la mise en place d'une structure de gestion de crise en périodes d'étiage sévère. Cette « cellule étiage », rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, s'est réunie le 12 juillet 2010.



Cours d'eau	Ellé		Isole		Inam
	EI1 (point nodal du SDAGE)	EI2	Is (point nodal du SDAGE)		
Code du point nodal					
Localisation					
Station de jaugeage	Pont Ty Nadan à Arzano	Grand Pont au Faouët	Pont Joseph Le Roch à Quimperlé	Stang Boudilin à Scaër	Pont Priant au Faouet
Objectifs de débit (m3/s) réglementaires SDAGE					
DOE	1		0.5		
DSA	0.7		0.3		
DCR	0.5		0.2		
Objectifs de débit (m3/s) SAGE					
Débit de vigilance 1	1.4	0.21	0.63		
Débit de vigilance 2	0.93	0.14	0.42		
Débits caractéristiques des cours d'eau (m3/s)					
Module / 10	0.93	0.28	0.42	0.23	0.23
Module / 20	0.47	0.14	0.21	0.12	0.12

*Les objectifs de débit aux principaux points du bassin*

**DOE** : Débit Objectif d'Etiage. C'est le débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

**DSA** : Débit Seuil d'Alerte. C'est le débit moyen journalier au-dessous duquel des restrictions de prélèvements doivent être engagées.

**DCR** : Débit de Crise. C'est le débit moyen journalier au-dessous duquel il est considéré que l'alimentation en eau potable et la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau, toutes les mesures de restriction de prélèvement doivent être prises.

**Débit de vigilance 1** : valeur seuil de vigilance de début d'étiage (mai, juin et juillet). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

**Débit de vigilance 2** : valeur seuil de vigilance de fin d'étiage (août et septembre). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.